

A La Bruguière, le 5 juillet 2017.

Monsieur Jean HODÈS
Commissaire enquêteur.



A Monsieur le Maire de Garrigues Sainte Eulalie.

Objet : Enquête publique – Procès-verbal de synthèse des observations.

Références : - Code de l'environnement (article R123 – 18).
- Arrêté de Monsieur le Maire de Garrigues sainte Eulalie en date du 4 mai 2017.

Pièces jointes : - 4 annexes.

L'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Garrigues Sainte Eulalie a pris fin le mercredi 28 juin 2017, après une durée d'ouverture de 31 jours consécutifs.

Cette enquête a été marquée par une participation relativement faible du public, avec une pointe d'expression des observations dans les dix derniers jours. Aucun incident n'est à noter.

Au cours de cette enquête, 12 observations ont été rédigées sur le registre papier, 3 courriers postaux ont été adressés au commissaire enquêteur, 4 observations ont été inscrites sur le registre numérique. Aucune observation orale n'a été exprimée.

L'impression générale qui se dégage, notamment à l'occasion des trois permanences que j'ai assurées, ne permet pas de déceler une réelle opposition à la globalité du projet de PLU.

Outre une curiosité légitime sur la rédaction d'un document d'urbanisme important pour la commune, les observations émises traduisent plutôt des préoccupations strictement personnelles concernant le classement des parcelles dans le plan de zonage, ou des inquiétudes assez marquées sur la création de la zone IAU « Les Parrans ».

Ce sentiment d'inquiétude, manifesté par plusieurs intervenants, repose essentiellement sur la volonté de conserver la qualité de vie dans l'Enclos du Temple.